



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél.: 418 733-4628 Fax: 418 733-8377
Courriel: ste-felicite@lamatanie.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MONSIEUR STEVES SAVARD DEMANDE NUMÉRO 2022-23004

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que :

Le 06 juin 2022 à 19h00 sera tenue une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

Le Conseil municipal aura à statuer sur une demande de dérogation mineure du *Règlement de zonage numéro 76 articles 15.19.3 et 15.19.6*

L'acceptation de cette demande aura pour effet :

-Permettre une marge de recul de 16.23 mètres d'une ligne latérale de terrain au lieu du minimum requis de 30 mètres pour l'implantation d'une résidence à l'intérieur d'une zone agricole viable. Réf. Article 15.19.3, zonage;

-Permettre un empiètement dans la marge de recul latérale de 30 mètres pour pouvoir faire autour de la maison des constructions de type galerie, perron, balcon d'une largeur maximale de 1.83 mètres à partir de la résidence. Incluant l'empiètement nécessaire dans la marge de recul latérale de 30 mètres pour pouvoir faire les escaliers requis. Réf. Article 15.19.3, zonage;

-Permettre une superficie totale utilisable à des fins résidentielles de 4055.4 mètres carrés pour le lot ou le terrain incluant la superficie du chemin d'accès au lieu du maximum de 3000 mètres carrés. Réf. Article 15.19.6, zonage

Donné à Sainte-Félicité, ce 26^{ème} jour du mois de mai 2022.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier